

## CONDITIONS RELATIVES À UN FONDS NON DOTÉ

### TITRE DU FONDS NON DOTÉ

# BOURSE DE L'ÉCOLE TELFER POUR LA DIVERSITÉ ET L'ÉQUITÉ

## INTRODUCTION

Cette bourse a été créée par le doyen de l'École de gestion Telfer.

## OBJECTIF DU FONDS

Soutenir financièrement une étudiante ou un étudiant de premier cycle de l'École de gestion Telfer qui est membre d'une communauté racisée ou autochtone et qui s'implique dans sa communauté.

## DÉTAILS DE LA BOURSE

### Critères d'admissibilité

La personne candidate doit :

1. avoir la citoyenneté canadienne ou la résidence permanente;
2. être inscrite à temps plein en deuxième année d'un programme de premier cycle à l'École de gestion Telfer de l'Université d'Ottawa;
3. être une personne racisée (membre d'une minorité visible) non autochtone, qui n'est pas de race blanche ou qui n'a pas la peau blanche, indépendamment de son lieu de naissance;

OU

soumettre une preuve de son identité autochtone, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;

4. être active dans sa communauté; et
5. avoir une MPC d'au moins 4.

**Valeur de la bourse :** 15 000 \$

**Nombre de bourses :** 3

**Fréquence d'attribution :** Annuelle

**Programme ou cycle d'études :** Premier cycle

**Responsable des demandes :** Service de l'aide financière et des bourses

**Échéance des demandes :** 15 avril

## DEMANDE

La demande doit être soumise par l'entremise de Bourses en ligne, accessible dans le portail uoZone, et doit comprendre :

1. une lettre (maximum de 500 mots) décrivant l'implication dans la communauté; et
2. une preuve documentée de l'identité autochtone de la personne candidate, conformément aux exigences de la méthode administrative sur l'admissibilité des étudiantes et étudiants des Premières Nations, inuits et métis aux bourses et aux places réservées de l'Université d'Ottawa;

OU

une autodéclaration dans laquelle la personne candidate s'identifie comme membre d'une communauté racisée, aux termes de la section 2.1 (Le construit social de « race ») du document [Politique et directives sur le racisme et la discrimination raciale](#) de la Commission ontarienne des droits de la personne.